

Le contrôle parental

Les PC font de plus en plus partie du paysage domestique, et toute la famille s'y met.

Les enfants ont adopté le PC avec enthousiasme, et en savent parfois beaucoup plus que leurs parents sur la navigation sur le net. Ils consultent le plus souvent des sites correspondant à leur classe d'âge, par exemple des sites de jeux ou qui traitent de leur émission ou jouet préféré. Ils participent aussi à des discussions en ligne (les "chat"), où ils peuvent faire des rencontres et discuter en direct.

En tant que parent, vous n'avez pas de contrôle sur les sites visités ou sur les messages échangés, à moins que vous soyez constamment derrière votre enfant à surveiller son activité sur le net (efficace, mais très fatigant) - ou à moins que vous ayez installé un logiciel de contrôle parental sur son ordinateur (moins fiable, mais automatisé).

Voyons comment fonctionnent les logiciels de contrôle parental.

Les logiciels de contrôle

Au lieu de surveiller constamment la navigation de vos enfants sur le net, vous pouvez confier ce travail à un logiciel de contrôle parental. Ce logiciel contrôlera les sites visités, sur la base d'une liste d'adresses Web.

Pour cela, il peut utiliser une des trois méthodes suivantes :

1. **La liste noire** : le logiciel permet la visite de tous les sites, sauf ceux qui sont répertoriés dans la liste. Chaque fois que l'utilisateur tente de se connecter à une adresse Web, le logiciel vérifie si cette adresse se trouve dans la liste noire. Si c'est le cas, l'accès au site est refusé.

Cette liste noire est généralement établie par les services de l'éditeur de logiciel, et doit constamment être mise à jour. Cela peut être plus ou moins efficace selon les éditeurs.

L'avantage de cette méthode est toutefois qu'elle permet la découverte de nouveaux sites, contrairement à la méthode de la liste blanche :

2. **La liste blanche** : l'utilisateur a accès *uniquement* aux sites répertoriés dans une liste ou qui ont été approuvés et qui possèdent par un identifiant spécial. La liste peut être protégée par un mot de passe et elle est établie par l'éditeur du logiciel ou le parent. Dans ce dernier cas, le parent contrôle totalement les sites auxquels l'enfant aura accès.

Cette méthode a l'avantage d'être très efficace : en tant que parent, vous savez exactement quels sont les sites autorisés. Tout accès aux autres sites est impossible.

L'inconvénient est qu'il s'agit ici d'une méthode très restrictive, qui ne permet pas la "découverte" du Web : il est impossible de découvrir de nouveaux sites et de se renseigner sur Internet. Par exemple, l'enfant qui fait des recherches parce qu'il doit écrire un devoir d'histoire se verra bloqué dans ses recherches.

3. **Le filtrage par mot-clés** : le logiciel vérifie la présence de certains mots sur une page pour interdire sa visualisation.

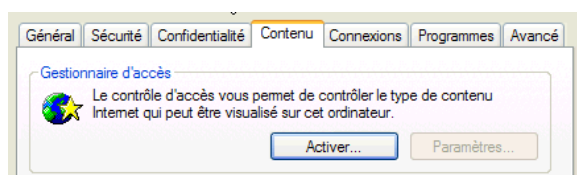
Cette méthode est très peu fiable. Elle peut bloquer des sites utiles (essayez d'éviter les mots "sexe" ou "sein" dans un site sur l'anatomie humaine !), et les logiciels qui utilisent cette méthode ne fonctionnent pas toujours de façon optimale.

Le gestionnaire d'accès

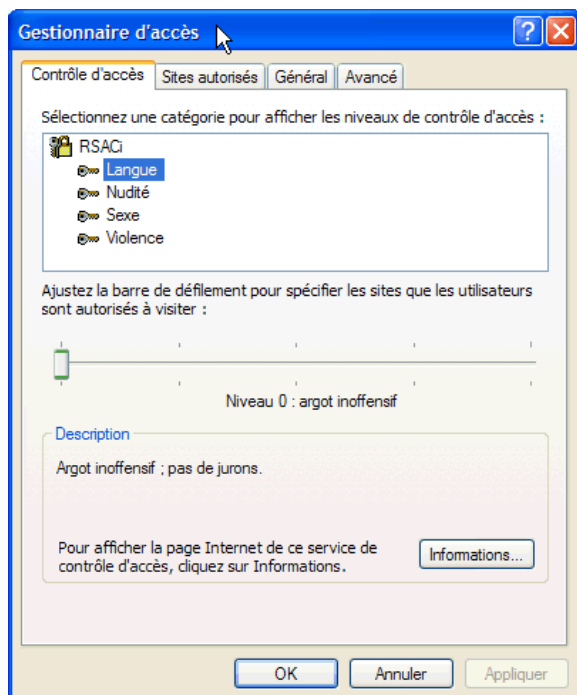
Signalons qu'Internet Explorer a déjà un contrôle parental intégré. Ce contrôle se fait à partir du **Gestionnaire d'accès**.

Ce n'est pas le contrôle le plus efficace, mais il a le mérite d'être gratuit et d'illustrer comment fonctionne un contrôleur d'accès.

Dans Internet Explorer, sélectionnez la commande **Outil | Options Internet** et cliquez sur l'onglet **Contenu**.

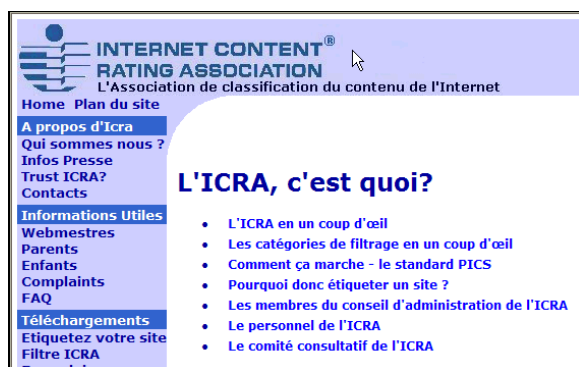


Dans la rubrique **Gestionnaire d'accès**, cliquez sur **Activer**.



Le système déclaratif

Le contrôle d'accès d'Internet Explorer est entièrement basé sur les déclarations des sites. Le nom **RSACI**, que vous voyez au sommet de du panneau, est une organisation qui s'appelle maintenant **ICRA** (à www.icra.org)



Le système ICRA est basé sur l'*étiquetage des sites*. Les opérateurs de site Web placent une "étiquette" ICRA sur leur site, étiquette qui dé-

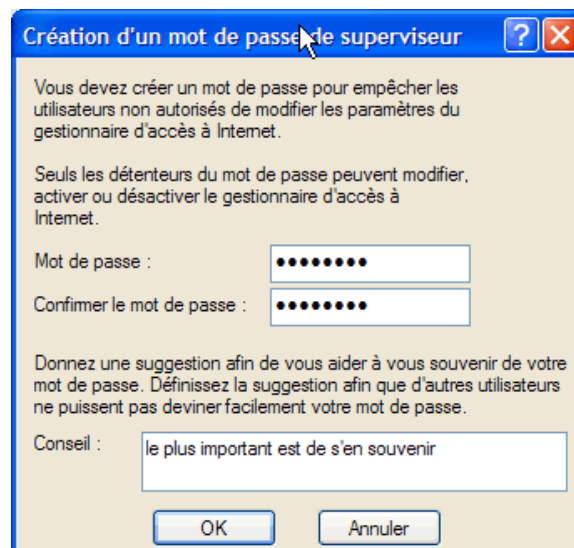
pend de la nature du site (pour les enfants, contenu adulte, etc).

Le navigateur lit ces informations, en ignorant, par défaut, les sites qui ne possèdent pas d'étiquette ICRA.



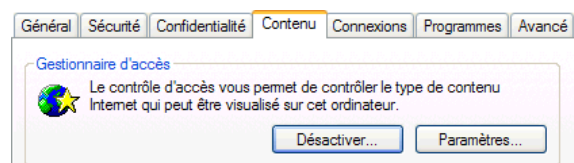
Activer le gestionnaire d'accès

Pour activer le contrôle d'accès, vous devez d'abord définir un mot de passe. Pour cela, cliquez sur **OK** :

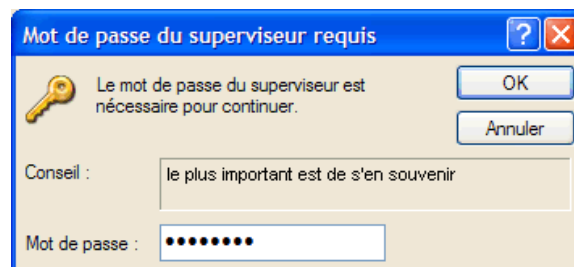


Ce mot de passe est votre garantie que seul vous (ou une autre personne connaissant ce mot de passe) pourrez modifier les paramètres d'accès.

Une fois le mot de passe défini, vous revenez au panneau **Contenu**, mais cette fois-ci, le contrôle est activé :



Vous pouvez maintenant paramétrer le contrôle d'accès. Cliquez sur **Paramètres**.



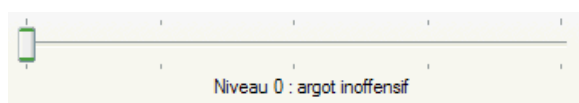
Vous revenez alors au panneau du contrôle d'accès que vous avez vu avant la définition du mot de passe.

Vous pouvez paramétrer quatre aspects des pages visitées :



- La langue
- La nudité
- Le sexe
- La violence

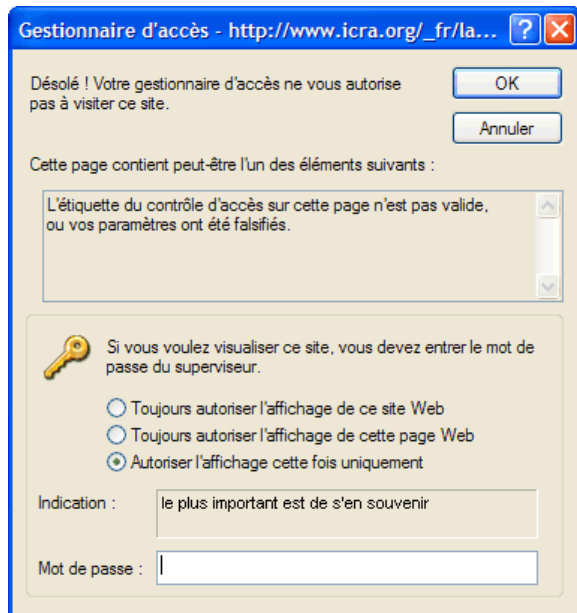
Pour chacun de ces éléments, la réglette vous permet de régler le niveau de contrôle, du niveau 0 au niveau 4 :



Le type de niveau dépend des aspects paramétrés. Par exemple, le niveau 4 de **Langue** s'appelle **langage grossier ou explicite**, alors que le niveau 3 de **Nudité** est **nudité de face**, etc.

Une fois que vous avez défini les niveaux, cliquez sur **OK** pour revenir au panneau de l'onglet **Contrôle**.

Suivant vos paramètres, Internet Explorer interdira maintenant les sites qui ne répondent pas aux normes définies :



Vous pouvez passer outre en cliquant sur **Toujours autoriser l'affichage de ce site Web** ou **Toujours autoriser l'affichage de cette page**

Web, en tapant votre mot de passe et en cliquant sur **OK**.

Si vous souhaitez vérifier si des sites seront autorisés ou non, vous pouvez aller à l'adresse www.icra.org_fr/label/tester/ et tester une adresse Web :

... et vous verrez que l'accès aux sites qui ne sont pas étiquetés par ICRA est refusé, y compris au site de Compétence Micro (au moment où je fais ce test, il n'est pas étiqueté).

L'efficacité du Gestionnaire d'accès

Comme vous pouvez le constater, le contrôle d'accès d'Internet Explorer repose entièrement sur les déclarations des opérateurs de sites Web.

Ces derniers enregistrent volontairement leurs pages, et une procédure automatique leur permet de produire un code qu'ils doivent mettre sur leurs pages Web pour que le gestionnaire d'accès les reconnaisse.

Ce contrôle est du type "liste blanche" décrit à la page 80. L'utilisateur n'a accès qu'aux qui possèdent une étiquette ICRA, ce qui est très restrictif. Des milliers de sites sont ainsi exclus, ce qui rend les recherches très difficiles (en fait, beaucoup de moteurs de recherches sont exclus). Il faut donc autoriser individuellement les sites exclus, ce qui exige beaucoup de travail.

Si toutefois vous souhaitez limiter les visites à un strict minimum, avec seulement quelques sites spécifiquement autorisés, cette protection est peut-être ce qu'il vous faut.

Voyons comment fonctionnent les autres contrôleurs d'accès.